PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 6 JUIN 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 6 juin 2016, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Philippe Roy.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et monsieur Ghislain Duquette.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire suppléant ouvre la session.

93-06-2016 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

94-06-2016 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE MAI 2016**

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2016, les élus confirment que ces derniers sont conformes ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux de mai 2016 soient acceptés tel que rédigés.

95-06-2016 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 333 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 164 DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 mai dernier sur le PREMIER projet de règlement no333.

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que soit adopté le SECOND projet de règlement no 333, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

_____ _____
Maire Secrétaire-trésorière adjointe

LECTURE DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 333 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 164 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « CENTRE DE VALORISATION DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION » DANS LA ZONE A8

RÈGLEMENT N° 333 VISANT A MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 164 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « CENTRE DE VALORISATION DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION » DANS LA ZONE A8.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Rémi Béchard lors de la session du 2 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU

QUE le présent règlement portant le numéro 333 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro 164 est modifié par l'ajout dans l'article 2.6, de la définition « Centre de valorisation de résidus de construction, rénovation et démolition » suivante :

Centre de valorisation de résidus de construction, rénovation et démolition

Usage d'un terrain où l'on récupère, entrepose et valorise les résidus de matériaux de construction, rénovation et démolition, comme le bois, la brique, le béton et l'asphalte.

ARTICLE 3 Le règlement de zonage numéro 164 est modifié par le remplacement de l'article 5.5.1 par ce qui suit :

5.5.1 Usages autorisés

Dans les zones agricoles « A » et la zone agricole agro-forestière « AF » identifiées au plan de zonage, les usages autorisés sont les suivants :

Zones	**Usages**
A1 à A7, AF	- les groupes agriculture I, II - les groupes de loisir commercial I - le groupe de conservation I - le groupe foresterie I - les groupes habitation I, II, III, V - le groupe commerce et service I, II, III - les groupes publics I, II, III - les groupes villégiature I, II

Zones	Usages
A8	- les groupes agriculture I, II - les groupes de loisir commercial I - le groupe de conservation I - le groupe foresterie I - les groupes habitation I, II, III, V - le groupe commerce et service I, II, III - les groupes publics I, II, III - les groupes villégiature I, II - Usage « centre de valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition ».

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, CE 6e jour de juin 2016.

_____ _____
Maire Secrétaire-trésorière

96-06-2016 **FONDATION DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Cégep de La Pocatière est dans sa campagne majeure de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Cégep de La Pocatière nous invite à verser une contribution de 0.50¢ per capita, pendant 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska participe financièrement à même le fond du développement pour un montant de 0.25¢ per capita;

CONSIDÉRANT QUE les membres du présent conseil peuvent changer en novembre 2017 et que la décision de poursuivre les années restantes leur reviendra;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE participe financièrement à cette campagne de financement **pour deux années** à raison de 0.25¢ per capita, qui se calcule comme suit : 1641 X .25¢ = 410.25, ce qui représente 1,641 de population environ. Donc, un montant de 410.25 pour 2016 et 410.25 pour 2017. Les trois autres années seront à la discrétion du futur conseil municipal.

97-06-2016 **DÉROGATION MINEURE – 435, CHEMIN DES SABLES EST**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure identifiée au lot 5 214 861, situé au 435, chemin des Sables Est;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement n° 165 stipule qu'un lotissement en zone agricole permanente, pour un lot non desservi par des infrastructures et qui bénéficie d'un droit acquis en vertu des articles 101 à 104, le terrain doit avoir 30 m de façade et 2 500 m² de superficie;

CONSIDÉRANT QU'il manque 1.01 m de façade et 853.3 m² de superficie;

CONSIDÉRANT QUE la cause de ce litige est la conséquence d'une erreur de l'arpenteur et du notaire du temps;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure et que cette dernière soit acheminée à l'arpenteur, M. Guy Marion, afin de rectifier la superficie du lot 5 214 861 et rendre le tout conforme à ce qui aurait dû être fait ainsi jadis.

Le maire, M. Rosaire Ouellet étant en conflit d'intérêt dans ce dossier ne se prononce pas sur cette délibération.

98-06-2016 **DÉCOHÉSIONNEMENT ET ASPHALTAGE – RUES LES ARPENTS VERTS ET DES ÉRABLES ET CHEMIN SAINTE-CANNELLE**

CONSIDÉRANT le besoin de décohésionnement et d'asphaltage des rues Les Arpents Verts et des Érables sur 520 mètres et du chemin Sainte-Cannelle sur 302 mètres;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe à faire paraître un appel d'offres dans le journal Le Placoteux et de faire paraître également cet appel d'offre sur le Séao.

99-06-2016 **ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2016-2021 DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE ET DU PLAN D'ACTION ANNUEL 2016**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les acteurs de premier plan pour planifier leur développement;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement 2016-2021 de Sainte-Anne-de-la-Pocatière permet de guider les élus dans leurs décisions pour atteindre les objectifs de développement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement 2016-2021 de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et conséquemment le plan d'action annuel de la municipalité sont essentiels en vertu de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT les différentes démarches de concertation réalisées pour en arriver à ce plan de développement (un questionnaire distribué à chaque ménage en octobre 2015 à propos des différentes thématiques, la consultation publique du 16 novembre 2015 et la période de validation du plan de développement 2016-2021 du 10 mars au 22 avril 2016).

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE ADOPTE le plan de développement 2016-2021 de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ainsi que le plan d'action annuel de 2016;

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE FASSE PARVENIR une copie de cette résolution, ainsi qu'une copie du plan de développement et du plan d'action annuel 2016, à la MRC de Kamouraska.

100-06-2016 **OBTENTION D'UN MONTANT DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR LA MISE À JOUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Pocatière avait un plan de développement pour les années 2012 à 2015 et que le moment était venu de l'actualiser;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 2 000 $ est réservé par la MRC de Kamouraska (via le Fonds de développement du territoire) aux municipalités entreprenant un nouveau plan de développement.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE RÉCLAME le montant de 2 000 $ à la MRC de Kamouraska pour la réalisation du plan de développement 2016-2021 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

101-06-2016 **TOURNOI DE GOLF ET SOUPER AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL NOTRE DAME DE FATIMA**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ne participe pas au « Tournoi de la Santé » mais offre un don de 50$ à la Fondation de l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima.

102-06-2016 **CARREFOUR DES JEUNES**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 30$ au Carrefour des Jeunes inc. de La Pocatière pour notre adhésion.

103-06-2016 **SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC) – SOUPER-CONFÉRENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLE GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la conseillère Martine Hudon représente la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière lors du souper-conférence du mardi 7 juin prochain.

104-06-2016 **JOURNÉE SPORT-SPIRITUALITÉ À VÉLO 2016**

CONSIDÉRANT la randonnée à vélo le samedi 10 septembre 2016 dans le cadre de l'activité Sport-Spiritualité à vélo;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le comité organisateur et les participants à circuler à vélo dans la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, soit sur le chemin Sainte-Cannelle.

TOUTEFOIS nous recommandons au comité organisateur de se doter d'un service d'ordre adéquat et permettre le passage, en tout temps, aux véhicules d'urgence. De plus, le comité organisateur s'engage à remettre les lieux dans leur état initial et à ne pas permettre le déversement de polluants le long du trajet (papiers, gobelets, etc.). Il est de la responsabilité du comité organisateur d'aviser le CN pour l'heure approximative du passage des vélos sur le passage à niveau à la hauteur du chemin Sainte-Cannelle.

105-06-2016 **CLUB FADOQ – SOUPER DE FERMETURE SAISONNIÈRE**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du Club FADOQ de La Pocatière pour un souper suivi d'une soirée dansante le mercredi 8 juin 2016 au coût de 20$/personne;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉSERVER deux places pour les conseillères Carole Lévesque et Josée afin de représenter la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière à cette soirée et de débourser la somme de 40$ au Club FADOQ de La Pocatière.

Monsieur Ghislain Duquette ne se prononce pas car il est président de la FADOQ.

106-06-2015 **CENTRE D'EXPERTISE EN PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC (CEPOQ) – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

CONSIDÉRANT QUE des difficultés financières survenues en 2015 ont interrompu les opérations du CEPOQ ;

CONSIDÉRANT QUE le CDBQ a décidé d'en reprendre la responsabilité dans un contexte de production commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la mise en place d'une collaboration entre les deux organisations, des modifications rapides au troupeau ovin doivent être apportées ;

CONSIDÉRANT QUE le CEPOQ est situé sur le territoire de la municipalité et que les activités du CEPOQ représentent des retombées économiques intéressantes pour la région ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE PARTICIPE financièrement au projet du CEPOQ pour un montant de 2 000 $.

Ce montant sera pris à même le surplus libre.

Le maire, M. Rosaire Ouellet étant en conflit d'intérêt dans ce dossier ne se prononce pas sur cette délibération.

107-06-2016 **ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection sera formé par M. Colin Bard, la conseillère Carole Lévesque, la secrétaire-trésorière ou le maire afin de sélectionner un candidat satisfaisant aux exigences des travaux à effectuer à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les entrevues se dérouleront au cours du mois de juin 2016;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat retenu pour un emploi à temps plein à la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

108-06-2016 **TANDEM-JEUNESSE – ADHÉSION**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil sympathise à la cause Tandem-Jeunesse pour un montant de 50$.

Le conseiller Philippe Roy étant impliqué dans cet organisme ne se prononce pas sur cette décision.

109-06-2016 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant de **209 326.28** $. La secrétaire-trésorière adjointe confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

- **SÛRETÉ DU QUÉBEC** : Remerciements pour notre don pour leur projet IMPACT 2016
- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES :** En accord avec notre projet secteur St-Louis

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

110-06-2016 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20H45.

_____ _____
Philippe Roy, Maire suppléant Carole Lévesque, Secrétaire-trésorière adj.

COMPTES À PAYER AU 6 JUIN 2016

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	*2016 -MAI*	23 789.09 $
Double Impect	Ménage - MAI	431.16 $
SSQ Groupe financier	Assurances MAI	1 607.13 $
Hydro-Québec	Électricité Égout	39.23 $
Hydro-Québec	Station	54.67 $
Hydro-Québec	Administration	524.25 $
Hydro-Québec	Éclairage des rues	127.62 $
Bell Canada	Administration	353.18 $
Bell Mobilité	Urbanisme	128.20 $
Servlinks Communication	Hébergement	68.65 $
Visa Desjardins	Fournitures	220.87 $
Auberge Cap Martin	Déjeuner-conférence 10 mai	512.70 $
Nathalie Soucy	Conférencière	50.00 $
Martin Pelletier	Bottes de travail	150.00 $
Rosaire Ouellet, maire	Dépl. Janvier au 31 mai 2016	426.60 $
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**28 483.35 $**
DÉPENSES COURANTES		
FRANCOEUR MICHEL (moulures en acier-cabanon)		5.93 $
SERVICES SANITAIRES ROY		808.23 $
LE PLACOTEUX		471.26 $
TRANSPORT PIERRE DIONNE		57.49 $
FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE		24.00 $
REAL HUOT INC		277.71 $
CIMENT QUÉBEC INC.		662.26 $
PRAXAIR CANADA INC.		98.30 $
PG SOLUTIONS INC.		1 357.71 $
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC		47.24 $
GROUPE CAILLOUETTE & ASS.		18 050.28 $
AGRO ENVIRO LAB		156.37 $
ATELIER CAROIS INC.		3 718.79 $
ENTREPRISES GILLES THIBOUTOT		1 034.77 $
GROUPE DYNACO		1 303.11 $
LOCATION J C HUDON INC		1 040.26 $
MEGALITHE INC.		482.84 $
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON		5 490.06 $
ARPENTAGE CÔTE DU SUD		3 017.14 $
G LEMIEUX ET FILS INC		6 895.67 $
RAYNALD BEAULIEU INC.		333.65 $
EXCAVATION MARTIN MOREAU		1 247.49 $
FLEURISTE BEAUSITE ENR		86.23 $
CLAUDE DIONNE		2 565.09 $
KATAPULTE COMMUNICATION		436.91 $
BUROPLUS LA POCATIERE		377.09 $
CARQUEST LA POCATIERE		18.48 $
IDC INFORMATIQUE		49.43 $
PROPANE SELECT		258.52 $
SERVLINKS COMMUNICATION		137.97 $
CARREFOUR DU CAMION R.D.L.		766.30 $
SOCIETE MUTUELLE DE PREVENTION		482.90 $
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		4 422.55 $
RENÉ CHAMARD, AVOCAT		3 629.85 $
GROUPE DE GEOMATIQUE AZIMUT		143.72 $
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER		1 729.00 $
JEAN CARBONNEAU		441.27 $
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		6 257.34 $
POSTES CANADA		276.56 $
REVENU CANADA		2 458.07 $
SPI - SANTÉ SÉCURITÉ		133.09 $
MINISTRE DES FINANCES (SQ)		109 592.00 $
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**180 842.93 $**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**209 326.28 $**

PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR :

DÉCOHÉSIONNEMENT ET ASPHALTAGE

RUES DES ARPENTS VERTS ET DES ÉRABLES

SUR 520 MÈTRES

ET

CHEMIN SAINTE-CANNELLE

SUR 302 MÈTRES

Le 3o juin 2016

À 14 H 00

Est présente : Madame Carole Lévesque, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe.

Sont également présents : _____ _____.

À 14heures 00 minute, madame Carole Lévesque procède à l'ouverture des soumissions reçues.

	$
	$
	$
	$
	$

Fermeture de l'ouverture des soumissions à 14 heures 03 minutes.

_____
Carole Lévesque,
secrétaire-trésorière adjointe